

Procès-verbal de l'assemblée générale du 23 mars AFESH-UQAM

0. Ouverture

0.1. Ouverture de l'assemblée.

Proposée par Carl Robichaud

Appuyée par Jaouad L.

1. Procédures

1.1. Camille Tofoli à l'animation, Valérie Plante Lévesque au secrétariat et Marie-France Hupé au senti.

Proposé par Vanessa Clavelle

Appuyé par Guillaume Beaulieu

1.2. Que l'ordre du jour soit le suivant :

0. Ouverture

1. Procédures

2. État de la situation

3. Modalités de reconduction

4. CLASSE

4.1 Plénière

4.2 Délibérante

5. UQAM

6. Finances

7. Varia

8. Levée

Proposée par Vanessa Clavelle

Appuyée par Caroline Joly

Adoptée à l'unanimité

1.2.1 Déplacer le point modalités de reconduction au point 5 puis de décaler par la suite.

Proposée par Sarah Girard

Appuyée par Frank Lévesque-Nicoll

Rejetée à majorité

2. État de la situation

2.1. Une présentation de 5 minutes sur le dernier congrès par Frank Lévesque-Nicoll.

Proposée par Samuel Plourde

Appuyée par Valérie M.

Adoptée à l'unanimité

2.2. Une plénière de 10 minutes sur le dernier congrès.

Proposée par Marie-Pier Béland

Appuyée par Vanessa Clavelle

Adopté à la majorité

Début de la plénière à 13h44

3. Modalités de reconduction

3.1. Qu'advenant que la session d'une association étudiante soit annulée, que soit tenue dans les 2 jours ouvrables une assemblée de déclenchement de grève générale illimitée. Que cette proposition soit amenée au congrès de la CLASSE.

Proposé par Jaouad L.

Appuyé par Maxime Cardinal-Lemieux

3.2. Que la tenue d'un vote de reconduction soit conditionnelle à une offre de la part du gouvernement comportant au minimum un gel des frais au niveau de 2007.

Proposé par Hubert Laurin

Appuyé par Valérie M.

3.2.1. Amendement : Rayer « au minimum un gel des frais au niveau de 2007 » et remplacer par « la gratuité scolaire ».

Proposé par Keven Morin

Appuyé par Carl Robichaud

Question préalable sur l'amendement sans fin des tours de parole

Proposée par Charles Carrier-Plante

Appuyée par Romain Guedj

Adoptée à la majorité

L'amendement est rejeté à majorité

Pour : 53

Contre : 57

Abstention : 29

La proposition est rejetée à majorité

3.3. Proposition privilégiée de passer au point 4. CLASSE.

Proposé par Christian Pépin

Appuyé par Philippe Lepage

Adoptée à l'unanimité

4. CLASSE

4.1 Plénière

4.1.1. Une plénière de 20 minutes sur la CLASSE.

Proposée par Sarah Girard

Appuyée par Hubert Laurin

Adoptée à l'unanimité

La plénière débute à 14h38

4.1.2. Proposition privilégiée de limiter les tours de parole à 2 minutes par personne.

Proposée par Sarah Girard

Appuyée par Marie-Pier Béland

Adoptée à l'unanimité

4.1.3. Prolonger la plénière de 5 minutes.

Proposée par Maxime Cardinal-Lemieux

Appuyée par Sarah Girard

Adoptée à la majorité

Début à 14h59

4.2 Délibérante

4.2.1. Que la CLASSE s'oppose vivement à toute interdiction du port de masques durant les manifestations ainsi que dans tout autre contexte.

Que la CLASSE invite ses membres à la Grande Mascarade dans les rues de Montréal le 29 mars 2012.

Proposée par Carl Robichaud

Appuyée par Frank Lévesque-Nicoll

4.2.1.2. Amendement : Ajouter « Que la CLASSE encourage les manifestants et manifestantes à se masquer en signe de contestation envers l'attitude du Maire Tremblay en solidarité avec les étudiantes et étudiants judiciairisé-e-s qui n'ont pas le choix de se masquer pour y participer et en mesure de défense contre l'arsenal répressif de la police. »

Proposé par Hubert Laurin

Appuyé par Sabrina Zennia

Adopté à la majorité

Retour sur la principale telle qu'amendée:

4.2.1. Que la CLASSE s'oppose vivement à toute interdiction du port de masques durant les manifestations ainsi que dans tout autre contexte.

Que la CLASSE invite ses membres à la Grande Mascarade dans les rues de Montréal le 29 mars 2012.

Que la CLASSE encourage les manifestants et manifestantes à se masquer en signe de contestation envers l'attitude du Maire Tremblay en solidarité avec les étudiantes et étudiants judiciairisé-e-s qui n'ont pas le choix de se masquer pour y participer et en mesure de défense contre l'arsenal répressif de la police.

Proposée par Carl Robichaud

Appuyée par Frank Lévesque-Nicoll

Adoptée à majorité

4.2.2. Que la CLASSE réaffirme la nécessité d'élire des porte-paroles locaux, une multiplicité de porte-paroles nationaux et le danger de personnalisation du mouvement de grève.

Que les actions de la CLASSE soient, dans la mesure du possible, présentées aux médias par des porte-paroles locaux, choisis parmi les gens ayant participé à l'action.

Que les porte-paroles de la CLASSE refusent toute entrevue à caractère non-politique.

Proposée par Roxanne Belisle

Appuyée par Frank Lévesque-Nicoll

Question préalable sans la fin des tours de parole

Proposée par François Desrochers

Appuyée par Philippe Lepage

Appel à la décision de la présidence

Proposée par Maxime Cardinal-Lemieux

Rejetée à la majorité

La question préalable est rejetée à la majorité

4.2.2.1. Amendement : Ajouter « Que l'AFESH rappelle à Gabriel Nadeau-Dubois l'importance du respect des mandats et le blâme pour les marges discrétionnaires qu'il s'est arrogées. »

Proposé par Frank Lévesque-Nicoll

Appuyé par Maxime Cardinal-Lemieux

L'amendement est rejeté à la majorité

Proposition privilégiée de limiter les tours de parole à 2 minutes pour la durée de l'Assemblée.

Proposée par Carollane Vallée

Appuyée par Alexandre Bolduc

4.2.2.2. Amendement : Remplacer la principale par :

« Dans la perspective de faire rayonner notre organisation par démocratie directe,

Que des porte-paroles locaux soient élus par chaque association étudiante membre de la CLASSE;

Que les porte-paroles nationaux relaient les demandes d'entrevues au sujet d'actions locales à des porte-paroles locaux, idem pour les initiatives d'action à un-e participant-e de l'action;

Que les porte-paroles d'abstiennent de faire des discours;

Que les porte-paroles s'abstiennent de faire toutes entrevues à caractère non-politique. »

Proposé par Céline Hequet

Appuyé par Hubert Laurin

4.2.2.2.1. Sous-amendement : De biffer « Que les porte-paroles d'abstiennent de faire des discours ».

Proposé par Romain G.

Appuyé par Philippe Lepage

Adopté à la majorité

Retour sur l'amendement tel que sous-amendé.

4.2.2.2. Amendement : Remplacer la principale par :

« Dans la perspective de faire rayonner notre organisation par démocratie directe,

Que des porte-paroles locaux soient élus par chaque association étudiante membre de la CLASSE;

Que les porte-paroles nationaux relaient les demandes d'entrevues au sujet d'actions locales à des porte-paroles locaux, idem pour les initiatives d'action à un-e participant-e de l'action;

Que les porte-paroles s'abstiennent de faire toutes entrevues à caractère non-politique. »

Proposé par Céline Hequet

Appuyé par Hubert Laurin

Question préalable sur l'amendement

*Proposé par Hubert Laurin
Appuyé par Alexandre Bolduc
Adopté à la majorité*

L'amendement est adopté à la majorité

Retour sur la principale telle qu'amendée.

4.2.2. Dans la perspective de faire rayonner notre organisation par démocratie directe.
Que des porte-paroles locaux soient élus par chaque association étudiante membre de la
CLASSE:

Que les porte-paroles nationaux relayent les demandes d'entrevues au sujet d'actions locales à
des porte-paroles locaux, idem pour les initiatives d'action à un-e participant-e de l'action;
Que les porte-paroles s'abstiennent de faire toutes entrevues à caractère non-politique.

*Proposé par Céline Hequet
Appuyé par Hubert Laurin
Adoptée à la majorité*

4.2.3. Que la CLASSE appelle et coordonne une semaine d'actions de blocages et de
perturbations du 2 au 5 avril visant des cibles économiques névralgiques, nous permettant de
soulever des alternatives fiscales à la tarification des services publics.

Que le thème de cette semaine soit : Que le 1% paie sa juste part.

Que la semaine soit organisée selon des journées thématiques et que soit préparé du matériel
d'informations spécifiques à chacun de ces thèmes.

Que ces actions soient le plus possible coordonnées avec nos alliés au sein des mouvements
sociaux.

*Proposée par Caroline Joly
Appuyé par Marie-Pier Béland*

4.2.3.1. Amendement : De biffer « Que le thème de cette semaine soit : Que le 1% paie sa juste
part. ».

*Proposé par Carl Robichaud
Appuyé par Samuel Plourde*

Proposition privilégiée de faire une pause de 10 minutes

*Proposé par Estelle Grandbois
Appuyé par Céline Hequet
Adopté à la majorité*

Début de la pause à 16h41

Retour sur l'amendement

4.2.3.1. Amendement : De biffer « Que le thème de cette semaine soit : Que le 1% paie sa juste
part. ».

*Proposé par Carl Robichaud
Appuyé par Samuel Plourde
Adoptée à majorité*

4.2.3.2. Amendement : Ajouter: Que le thème soit : « Payez votre juste part. ».

Proposé par Céline Hequet

Appuyé par Vincent Leblanc

Proposition privilégiée de référer à un comité ad-hoc la question de la thématique de la semaine

Proposée par Carl Robichaud

Appuyée par Philippe Lepage

Rejetée à la majorité

Retour sur l'amendement

4.2.3.2. Amendement : Ajouter: Que le thème soit : « Payez votre juste part. ».

Proposé par Céline Hequet

Appuyé par Vincent Leblanc

Rejetée à la majorité

Retour sur la principale

4.2.3. Que la CLASSE appelle et coordonne une semaine d'actions de blocages et de perturbations du 2 au 5 avril visant des cibles économiques névralgiques, nous permettant de soulever des alternatives fiscales à la tarification des services publics.

Que la semaine soit organisée selon des journées thématiques et que soit préparé du matériel d'informations spécifiques à chacun de ces thèmes.

Que ces actions soient le plus possible coordonnées avec nos alliés au sein des mouvements sociaux.

Proposée par Caroline Joly

Appuyée par Marie-Pier Béland

Adoptée à l'unanimité

4.2.4. Qu'en accord avec les organisateurs-trices concerné-e-s, la CLASSE appelle ses membres à participer à la manifestation de solidarité avec les travailleurs-ses de Rio Tinto Alcan qui aura lieu le 31 mars à Alma

Que la CLASSE organise des transports collectifs pour les étudiant-e-s intéressés à se rendre à la manifestation de solidarité.

Que toute initiative en ce sens soit prise après avoir préalablement communiqué avec les responsables des syndicats concernés.

Proposé par Alexandre Bolduc

Appuyé par Samuel Plourde

Adopté à l'unanimité

Proposition privilégiée: Valérie à l'animation, Alexis Ross au secrétariat

Proposé par Vanessa Clavelle

Appuyé par Camille Tremblay

4.2.5. Que l'AFESH priorise les types d'actions qui ont des effets mobilisateurs ou perturbateurs directs et qui n'ont pas besoin de la médiation des médias de masse pour atteindre leurs objectifs;

Que l'AFESH rappelle le rôle instrumental et secondaire des médias dans le cadre d'une lutte sociale combative et démocratique;

Que l'AFESH souligne l'importance de la mise en place de médias indépendants contrôlés par les organes démocratiques qui fondent les luttes populaires.

Proposée par Hubert Laurin

Appuyée par Frank Lévesque-Nicoll

4.2.5.1 Amendement : de remplacer « la CLASSE » par « l'AFESH ».

Proposée par Jaouad L.

Appuyée par ???

Adoptée à l'unanimité

4.2.5.2. Amendement : d'ajouter « seulement » après « besoin ».

Proposé par Romain Guedj

Appuyé par Carolyne Joly

Rejeté à la majorité

Retour sur la principale telle qu'amendée.

4.2.5. Que l'AFESH priorise les types d'actions qui ont des effets mobilisateurs ou perturbateurs directs et qui n'ont pas besoin de la médiation des médias de masse pour atteindre leurs objectifs;

Que l'AFESH rappelle le rôle instrumental et secondaire des médias dans le cadre d'une lutte sociale combative et démocratique;

Que l'AFESH souligne l'importance de la mise en place de médias indépendants contrôlés par les organes démocratiques qui fondent les luttes populaires.

Proposée par Hubert Laurin

Appuyée par Frank Lévesque-Nicoll

Question préalable sans fin des tours de parole

Proposée par Carl Robichaud

Appuyée par Pascal Rheault

Adoptée à l'unanimité

Principale adoptée à la majorité

4.2.6. Que l'AFESH soumette à la CLASSE d'organiser une opération de demande d'appui large à la lutte étudiante et de rendre visible ces appuis.

Proposée par Geneviève Plourde

Appuyée par Frank Lévesque-Nicoll

Adoptée à l'unanimité

4.2.7. Que l'AFESH dépose au prochain congrès une motion de blâme contre le comité média pour non-respect du mandat de non-collaboration avec les fédérations étudiantes lors de ses entrevues et topos conjoints avec Martine Desjardins et pour avoir fait empiéter la stratégie médiatique sur la stratégie politique de la CLASSE, notamment en liant le comité de négociation à des sorties de presse.

Proposé par Hubert Laurin

Appuyé par Émeric Blondeau

4.2.7.1. Amendement : que soit rajouté « ainsi que le non-respect de la parité homme-femme dans les apparitions médiatiques ».

Proposée par Camille Robert

Appuyée par Camille Tremblay-Fournier

4.2.7.1.1. Sous-amendement : que soit rajouté « et l'absence des principes féministes » après « parité homme-femme ».

Proposé par Frank Lévesque-Nicoll

Appuyé par Vanessa Clavelle
Adoptée à l'unanimité

Retour sur l'amendement tel que sous-amendé:

4.2.7.1. Amendement : que soit rajouté « ainsi que le non-respect de la parité homme-femme et l'absence des principes féministes dans les apparitions médiatiques ».

Proposée par Camille Robert
Appuyée par Camille Tremblay-Fournier
Adoptée à la majorité

Retour sur la principale telle qu'amendée

4.2.7. Que l'AFESH dépose au prochain congrès une motion de blâme contre le comité média pour non-respect du mandat de non-collaboration avec les fédérations étudiantes lors de l'entrevue conjointe avec Martine Desjardins ainsi que pour le non-respect de la parité homme-femme et l'absence des principes féministes dans les apparitions médiatiques.

Proposé par Hubert Laurin
Appuyé par Émeric Blondeau

4.2.7.2. Amendement : que « dépose une motion de blâme » soit remplacé par « exprime son inquiétude ».

Proposé par Estelle Grandbois
Appuyé par Carolynne Joly
Rejetée à majorité

4.2.7.3. Amendement : que « l'entrevue » soit remplacé par « les entrevues et topos » et que soit rajouté « et pour avoir fait empiéter la stratégie médiatique sur la stratégie politique de la CLASSE, notamment en liant le comité de négociation à des sorties de presse ».

Proposé par Frank Lévesque-Nicoll
Appuyé par Samuel Plourde
Adopté à la majorité

Retour sur la principale telle qu'amendée

4.2.7. Que l'AFESH dépose au prochain congrès une motion de blâme contre le comité média pour non-respect du mandat de non-collaboration avec les fédérations étudiantes lors des entrevues et topos conjoints avec Martine Desjardins ainsi que pour le non-respect de la parité homme-femme et l'absence des principes féministes dans les apparitions médiatiques et pour avoir fait empiéter la stratégie médiatique sur la stratégie politique de la CLASSE, notamment en liant le comité de négociation à des sorties de presse.

Proposé par Hubert Laurin
Appuyé par Émeric Blondeau
Adoptée à la majorité

Proposition privilégiée Que Marie-France Hupé remplace Valérie Plante Lévesque à l'animation.

Proposé par Carl Robichaud
Appuyé par François Desrochers
Adopté à l'unanimité

4.2.8. Que l'AFESH communique à tous ses membres le procès-verbal du congrès de la CLASSE dès réception de celui-ci.

Proposé par Romain Guedj

Appuyé par Frank Lévesque-Nicoll

Proposition privilégiée que l'assemblée soit levée.

Proposé par Céline Hequet

Appuyé par Maxime Cardinal-Lemieux

Adopté à l'unanimité